RÉSEAU SYNDICAL AFRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT

RÉUNION SUR LES PARTENARIATS ENTRE SYNDICATS

2-3 MARS 2016 - LOMÉ, TOGO

Objectifs

La réunion avait pour objectif:

1. D'établir une cartographie de la coopération des syndicats au développement en Afrique
2. D'analyser la coopération des syndicats au développement en Afrique en s'appuyant sur les principes syndicaux en matière d'efficacité du développement et au moyen de l'outil TUDEP
3. D'améliorer la coordination et la cohérence entre les initiatives syndicales de coopération au développement en Afrique

Participant(e)s

Au total, 27 participant(e)s (11 femmes et 16 hommes) se sont réunis dans les bureaux de la CSI-Afrique, à Lomé, au Togo, les 2 et 3 mars:

4. 14 provenant des affiliées de la CSI-Afrique: CNTB-Burkina Faso, CSTM-Mali, CNT-Niger, CSC-R.D. Congo, UDTS-Sénégal, COSATU-Afrique du Sud, CESTRAR-Rwanda, CNTS-Sénégal, SATUCC-Durban, EATUC-Tanzanie, OTUWA-Nigeria, COSI-Bénin, GFL-Ghana, BCPA-Bénin
5. 8 provenant d'Organisations solidaires (OS): LO-Norvège, CFDT-France, CFDT-France, CGT-France, CSC-Belgique, LO/FTF-Togo, ISCOS-Italie, CNV-Pays-Bas
6. 4 personnes du Secrétariat de la CSI-Afrique
7. 1 personne du bureau de la CSI à Bruxelles

L'atelier était organisé sous l'égide du réseau syndical africain pour le développement.

Jour 1 de l'atelier: 2 mars 2016

Ouverture

L'ouverture de l'atelier est annoncée par le secrétaire général de la CSI-Afrique, Kwasi Adu-Amankwah, le responsable des partenariats pour le Réseau syndical de coopération au développement à Bruxelles, Diego López González, et la directrice exécutive de l'Institut africain pour l'éducation et la recherche sur le travail, Hilma Mote.

Après le mot de bienvenue et les remarques introductives, un tour de table permet aux participants de se présenter et de faire part de leurs attentes lors de cet atelier de deux jours.

Priorités de la CSI-Afrique en matière de coopération au développement

Suite à l'ouverture de l'atelier, Adrien Akouete, le secrétaire général adjoint de la CSI-Afrique, procède à la première présentation, qui porte sur sept domaines prioritaires de la CSI-Afrique pour les quatre années à venir, selon les décisions prises à son Congrès de 2015:

8. Droits humains et syndicaux
9. Paix et sécurité
10. Renforcement de la démocratie interne des syndicats et promotion de l'unité syndicale
11. Syndicalisation: femmes, jeunes, travailleurs de l'économie informelle et travailleurs migrants
12. Protection sociale
13. Changement climatique et environnement
14. Transformation structurelle de l'Afrique

L'intervenant insiste sur le fait que nous devrions réfléchir à la manière dont la coopération au développement peut renforcer la capacité des syndicats africains pour en faire des acteurs du développement à part entière. Dans cette perspective, il convient d'éviter que les syndicats ne deviennent des ONG dépendantes des subventions de leurs partenaires. La mobilisation des ressources internes reposant sur les cotisations et les contributions est donc très importante. Dans ce contexte, nous devrions chercher à savoir comment les partenariats peuvent contribuer efficacement au renforcement du mouvement syndical en Afrique.

Pour aller de l'avant, Adrien Akouete propose de s'orienter vers une coopération entre syndicats plus efficace et plus performante qui permettrait aux bénéficiaires de devenir de

véritables acteurs autonomes du développement, ce qui implique une certaine volonté politique.

Cartographie des projets syndicaux de coopération au développement dans la région

À l'issue de la présentation des priorités de la CSI-Afrique, Hilma Mote explique la cartographie de la coopération des syndicats au développement, en décrivant succinctement les différents projets soutenus et mis en œuvre. Cette cartographie est présentée au niveau sous-régional, en donnant des informations sur le nombre de projets, les principaux domaines de travail et les organisations participantes.

Les conclusions de cette cartographie révèlent que les sous-régions qui comptent le plus grand nombre de projets sont l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe, suivies de l'Afrique de l'Est. Il y a très peu de coopération syndicale en Afrique du Nord et en Afrique centrale. L'Afrique de l'Ouest est la région qui détient le plus grand nombre d'organisations solidaires qui travaillent avec de nombreuses organisations différentes par pays, juste devant l'Afrique australe. La concentration est plus forte dans les autres sous-régions.

Il noté, cependant, que cette cartographie n'est qu'une première tentative et que des informations supplémentaires viendront la compléter.

Cartographie des projets syndicaux de coopération au développement en Afrique – travail en groupe

Après la présentation, les participant(e)s sont répartis en différents groupes comprenant des organisations solidaires et des syndicats africains pour discuter plus en détail des programmes menés à bien par chaque organisation et pour recenser les projets spécifiques mis en œuvre par d'autres partenaires dans les pays respectifs.

Principes syndicaux en matière d'efficacité du développement

Lors de la dernière séance de la première journée, Diego López présente les huit principes syndicaux en matière d'efficacité du développement et les critères nécessaires pour respecter chaque principe. Il rappelle que ces principes sont interdépendants et qu'ils s'inscrivent tous dans la logique de la pérennité. La priorité est donnée aux principes d'appropriation démocratique, d'autonomie et de cohérence.

De manière générale, les discussions faisant suite à la présentation indiquent que les syndicats et leurs partenaires adhèrent à ces principes. Il apparaît toutefois que les questions d'autonomie et de transparence doivent être prises en compte pour améliorer l'efficacité de la coopération. Les participants estiment avant tout que l'application de ces huit principes permet de mieux faire face aux difficultés et de renforcer l'efficacité.

Jour 2 de l'atelier: 3 mars 2016

Profil syndical de l'efficacité du développement (TUDEP)

Le deuxième jour, Diego López présente le Profil syndical de l'efficacité du développement (TUDEP). L'outil TUDEP a été mis au point pour promouvoir le dialogue entre les partenaires syndicaux et pour que les partenariats soient plus équilibrés. Il permet d'évaluer le degré d'application des principes syndicaux dans la coopération entre les partenaires. Il se compose de deux questionnaires comportant 52 questions chacun, à remplir d'une part par le partenaire donateur et d'autre part par le partenaire bénéficiaire. Lorsque les questionnaires sont remplis, les résultats concernant le niveau de conformité vis-à-vis de chacun des principes syndicaux peuvent être visualisés sur un graphique. À partir des résultats figurant sur le graphique, il est recommandé de sélectionner deux ou trois principes sur lesquels les syndicats travailleront plus particulièrement pour améliorer l'efficacité de leur coopération au développement. Les organisations qui ont utilisé cet outil le trouvent très utile, car il permet aux partenaires de mieux se comprendre et de trouver des compromis (en ce qui concerne leur autonomie, l'appropriation démocratique, etc.) dans un climat de respect mutuel et de responsabilité. Il contribue également à recenser les forces, les faiblesses, les avantages et les inconvénients, et à améliorer le travail des syndicats.

Dans l'ensemble, l'outil TUDEP est accueilli favorablement par les partenaires donateurs et bénéficiaires. L'intervenant fait savoir que la CSI travaille actuellement sur une version simplifiée du TUDEP, qui comportera moins de questions. Il sera donc possible d'opter pour une analyse approfondie ou pour une analyse plus élémentaire.

Analyse de la coopération au développement en Afrique à l'aide de l'outil TUDEP – travail en groupe

Suite à la présentation de l'utilisation de l'outil TUDEP, les participants sont répartis en groupes d'organisations solidaires et d'organisations africaines pour mettre l'outil en application à partir de leur expérience dans le domaine de la coopération au développement. Chaque groupe remplit un questionnaire, puis les réponses sont rassemblées dans l'outil, ce qui permet d'obtenir la représentation visuelle (graphique) de l'évaluation de la coopération entre les partenaires donateurs et bénéficiaires.

En conclusion, le groupe des organisations africaines constate que les principes de pérennité, de cohérence et d'inclusion et égalité ont tendance à avoir un niveau de conformité plus faible. Le groupe des organisations solidaires observe que ce sont les principes de pérennité, d'autonomie et d'inclusion et égalité qui ont un niveau de

conformité plus faible. Il semble donc évident que les résultats du groupe des organisations africaines et du groupe des organisations solidaires ne sont pas radicalement différents. En outre, il est signalé qu'il existe plusieurs degrés de conformité par rapport aux principes d'appropriation démocratique, d'autonomie et de transparence.

Les discussions en séance plénière visent à analyser les raisons pour lesquelles des niveaux de conformité plus faibles apparaissent vis-à-vis des principes spécifiques, ainsi que des perceptions différentes.

Du point de vue de la *pérennité*, le principal problème constaté est la dépendance liée à la collecte des cotisations. Pour l'*autonomie*, il est précisé que les donateurs définissent leurs propres priorités, qui peuvent parfois être différentes de celles des syndicats. La question de l'*inclusion et de l'égalité* est perçue comme étant davantage contrôlée par les donateurs, par conséquent il est plus difficile de la maintenir lorsqu'un projet est terminé. En outre, il est noté que plusieurs organisations solidaires exigent des syndicats des politiques qu'elles n'appliquent pas elles-mêmes, telles que les politiques de genre. Il est donc important que les partenaires appliquent ce qu'ils préconisent et qu'ils donnent l'exemple. En matière de *transparence*, les participants font remarquer qu'il est demandé aux partenaires bénéficiaires d'être plus transparents et ouverts aux audits que les partenaires donateurs, ce qui révèle un manque de réciprocité et apparaît comme un processus à sens unique plutôt qu'à double sens.

D'autres commentaires émanant des discussions attirent l'attention sur le fait que les partenariats devraient aller plus loin que les projets afin d'enrichir les organisations en échangeant sur les expériences vécues (aux niveaux politique, social et économique). La raison pour laquelle des centrales qui sont soutenues depuis longtemps demeurent faibles est soulevée. Il est nécessaire de renforcer les organisations pour qu'elles deviennent de bons vecteurs du développement. Les partenaires devraient réétudier leurs stratégies pour renforcer les syndicats et stimuler la syndicalisation et l'action collective et, d'un autre côté, les organisations solidaires sont tributaires des financements provenant du Nord et elles ont des directives à suivre. De surcroît, il est noté que des rapports de pouvoir existent même au sein des syndicats et qu'il faut s'employer à les résoudre.

Pour conclure la séance, les participants estiment que cet exercice est utile pour échanger des informations, identifier les points faibles et s'inspirer des bonnes pratiques. L'accent est mis par ailleurs sur l'importance de la complémentarité au niveau géographique et thématique. Il ressort également de la séance qu'il est nécessaire de promouvoir l'unité syndicale (intersyndicale) dans les pays où la fragmentation est très répandue.

Mécanismes visant à améliorer la coopération des syndicats au développement en Afrique – travail en groupe

Pour avancer vers des mesures plus concrètes afin d'améliorer la coopération des syndicats au développement en Afrique, les participants sont de nouveau répartis en groupes pour réfléchir aux moyens d'assurer la conformité avec les principes syndicaux. Chaque groupe choisit deux principes pour mener sa réflexion.

Les éléments retenus pour améliorer la conformité vis-à-vis de chaque principe sont les suivants:

Pour l'appropriation démocratique: Définir un cadre pour les partenaires donateurs et les partenaires bénéficiaires avant de déterminer les priorités et d'instaurer un contrôle conjoint et un comité directeur.

Pour l'autonomie: Renforcer la capacité d'autofinancement des syndicats et améliorer la communication sur les sources du financement, qu'il provienne des pays bénéficiaires comme des pays donateurs.

Pour l'inclusion et l'égalité: Privilégier les programmes d'échange Sud-Sud sur la participation des groupes marginalisés; renforcement des capacités et partage de l'information; campagnes; mise au point et utilisation d'outils permettant de garantir que les questions liées au genre et à la jeunesse fassent partie intégrante des projets et des discussions principales de tous les rapports détaillés présentés par les Conseils généraux des organisations.

Pour la pérennité: Consolider la synergie entre les syndicats anglophones et francophones; renforcer les capacités en matière de responsabilité; définir les priorités des programmes de sorte à favoriser l'appropriation; ajouter une disposition sur la pérennité qui va au-delà de la pérennité financière; partager les meilleures pratiques au niveau de la collecte des cotisations ; adapter l'éducation et la formation sur le changement climatique pour aller dans le sens de la pérennité environnementale.

Conclusions des participants à l'atelier

Avant de clôturer l'atelier, il est proposé aux participants d'évaluer les travaux réalisés pendant les deux jours de réunion. De manière générale, les participants remercient la CSI et la CSI-Afrique d'avoir organisé cet atelier et de leur avoir donné la possibilité d'échanger sur les pratiques et la méthodologie dans le but de renforcer la coopération et les partenariats

en Afrique. Il est demandé, plus spécifiquement, de réaliser une cartographie et un autre atelier du même type au niveau sous-régional, en particulier en Afrique de l'Est et en Afrique australe.

La plupart des participants remercient les intervenants pour les explications détaillées sur l'outil TUDEP, qui semblait complexe à beaucoup d'entre eux avant l'atelier. Il est noté que cet outil peut être utilisé en interne dans les organisations.

Plusieurs participants soulignent les limites de la cartographie car, même s'il s'agit d'une bonne initiative, elle ne donne pas une vision complète des affiliées de la CSI-Afrique.

Il ressort de l'évaluation et des remarques finales des affiliées qu'il est nécessaire d'améliorer la transparence au niveau des partenaires donateurs. Une meilleure coordination entre les organisations solidaires semble également souhaitable pour éviter une répétition des mêmes activités et pour contribuer à créer des syndicats puissants.

Il est précisé que seuls les partenariats peuvent surmonter les problèmes actuels, tels que la transformation structurelle et le changement climatique. Néanmoins, il est nécessaire que les syndicats restent autonomes au sein de ces partenariats. Il est très important de renforcer les capacités des organisations syndicales pour garantir leur pérennité. Il est rappelé que les syndicats doivent être unis dans la réflexion et dans l'action, et que le soutien des partenaires en faveur de projets qui encouragent l'unité syndicale est essentiel, au lieu de créer la division et la fragmentation.

L'atelier se termine par les conclusions du secrétaire général de la CSI-Afrique.

****